

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30351**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention « Administration publique »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Administration publique** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'assistance et le suivi juridique de dossiers portés par des élus ou des parlementaires
- La gestion et la mise en œuvre de politiques publiques en France et en Europe
- La mise en œuvre de politique de managements et de ressources humaines d'une organisation publique
- La préparation aux différents concours administratifs

Le Master Mention « **Administration Publique** » propose trois parcours :

- **Compétences Juridiques des Collaborateurs Politiques (CJCP)**
- **Action Economique et Coopération des Collectivités Territoriales en Europe (AECCTE)**
- **Droit et gestion des Ressources Humaines dans le Service Publics (DGRHSP)**

- Parcours « **Compétences juridiques des collaborateurs politiques** » (CJCP) :

- Maîtriser les grands principes juridiques de la gouvernance des collectivités territoriales
- Construire et promouvoir une analyse politique sur un dossier local
- Participer au montage d'une stratégie locale
- Assurer le lien entre les services administratifs, techniques et les élus
- Maîtriser les techniques de management et de la communication politique
- Développer des partenariats avec les différents acteurs des collectivités territoriales
- Maîtriser les techniques de démocratie participative

- Parcours « **Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe** » (AECCTE) :

- Construire et gérer des programmes et projets en mobilisant un réseau de partenaires locaux
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques de coopération entre les collectivités territoriales
- Réaliser des opérations d'échanges internationaux
- Participer à la définition des stratégies locales
- Assurer le montage et la gestion des dossiers de demande de financements
- Maîtriser les techniques de communication et de management
- Maîtriser les méthodes d'enquêtes

- Parcours « **Droit et gestion des ressources humaines dans le service publics** » (DGRHSP) :

- Elaborer les indicateurs des systèmes d'information de ressources humaines
- Analyser la situation de l'emploi et réaliser la cartographie par fonction et métier-type
- Concevoir et élaborer les référentiels de compétences et les fiches de postes
- Analyser les besoins individuels et collectifs en formation : Mettre en œuvre le plan de formation et l'évaluation de la politique de formation
- Concevoir les outils de gestion des carrières et proposer les dispositifs d'accompagnement des agents
- Contrôler la conformité d'application des obligations légales et réglementaires et mettre en place les actions appropriées
- Organiser la concertation et le dialogue social avec les membres du personnel et leurs représentants
- Participer à l'élaboration de dispositifs de lutte contre les discriminations professionnelles

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale

- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

O-Administration publique

N-Activités de services administratifs et de soutien

- Administration publique
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics rattachés à l'Etat ou aux collectivités territoriales
- Etablissements publics chargé d'un service public de transport, d'énergie, de communication, ou les organismes de sécurité sociale
- Collaboration avec les parlementaires : Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen
- Association d'élus locaux
- Organismes de mise en œuvre des politiques publiques
- Associations locales de développement
- Structures de conseil en management local
- Chargé de mission politique
- Chargé de mission technique
- Directeur de cabinet d'exécutifs locaux
- Responsable des ressources humaines
- Assistant parlementaire
- Responsable du personnel
- Chargé de mission en développement territorial
- Attaché auprès de la Commission Européenne
- Chargé de mission programme européen
- Responsable et collaborateur des associations locales de développement
- Responsable de structures de conseil en management local

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

Campus Berges du Rhône

86 rue Pasteur

69007 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2

Campus Berges du Rhône

Faculté de Droit et de Sciences politiques

16/18 quai Claude Bernard

69007 Lyon Cedex 07

Historique de la certification :